

Recrutement d'un Conseiller en prévention de niveau 2 pour la Zone de secours DINAPHI(h/f)

Au sein du staff administratif et logistique de la Zone de secours DINAPHI, l'agent, recruté à temps plein, assure les missions dévolues au Conseiller en prévention (telles que prévues légalement, notamment par les AR 27/03/1998 et loi du 4/08/1996) de la Zone de secours.

Vous exercerez vos fonctions sous la direction des autorités de la zone de secours.

Diplôme : Formation réussie de Conseiller en prévention de niveau 2

Connaissances :

- Posséder une très bonne connaissance des missions et tâches qui sont dévolues dans le cadre de votre fonction, ainsi que la mise en application de ces législations
- Utilisation des logiciels de bureautique de base
- Posséder d'excellentes capacités rédactionnelles

Assurer le contact avec :

- Les différents Responsables de Services et agents (administratifs et opérationnels)
- Le Collège et le Conseil de la Zone de secours
- Les partenaires externes : SEPPT, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, etc.

Aptitudes professionnelles :

- participer aux comités de concertation
- rédiger des rapports tout en tenant compte des instructions définies dans les arrêtés royaux
- assurer les relations avec les partenaires externes
- exécuter des visites fréquentes et systématiques des lieux de travail
- procéder à des enquêtes à l'occasion des accidents de travail
- prendre connaissance des méthodes et procédés de travail et proposer des mesures pour réduire les risques qui en découlent
- intervenir dans les procédures d'achat de matériel et d'équipements
- assurer l'information et la supervision des plans d'évacuation
- procéder à des analyses de risques
- assurer les missions telles que définies par la loi du 04 août 1996 sur le bien-être au travail et l'AR du 27 mars 1998 sur le SIPP
- Respecter les délais impartis
- Faire preuve de méthode et de rigueur
- Assurer la confidentialité et la discrétion des dossiers traités

Aptitudes spécifiques :

- être sensibilisé(e) à la sécurité et au bien-être des travailleurs
- avoir une expérience concrète du métier de pompier est un atout
- faire preuve d'aisance communicationnelle (être capable d'adapter son langage à ses interlocuteurs) et rédactionnelle
- animer des réunions ou évènements nécessaires à la mise en œuvre de ses missions
- faire preuve de pertinence dans l'analyse de risques et développer un esprit de synthèse

- identifier et analyser des problèmes et suggérer des solutions en faisant preuve de jugement, de rigueur et d'aptitude décisionnelle
- Faire preuve d'un esprit analytique et synthétique, d'organisation, de pragmatisme, de polyvalence et d'un esprit d'initiative (organisation nouvelle à mettre en place)
- Etre orienté vers la recherche de solutions dans le respect du cadre légal
- Travailler de manière autonome
- Etre prêt à prendre des responsabilités

Entrée en fonction : immédiate

Modalités pour poser votre candidature :

Pour postuler, envoyer vos pièces justificatives, pour le 15 novembre 2015 au plus tard à l'attention de Madame Anne-Pascale WERON, Directrice administrative, Zone de secours Namur Sud-DINAPHI, rue J. Wauters, 47 à 5580 JEMELLE.

Pièces justificatives :

- Un extrait de casier judiciaire modèle 1
- Un CV (modèle-type à télécharger sur les sites internet des communes de la zone)
- Une copie du diplôme requis
- Une lettre de motivation manuscrite de 25 lignes maximum format A4

Personne de contact et adresse de correspondance:

Anne-Pascale WERON
Directrice Administrative
Rue Joseph Wauters, 47-49
5580 JEMELLE
084/21.99.92